

0932 Paris, le 01/09/2022

Direction des affaires financières

Le Directeur  
Ordonnateur principal  
à  
Le chef d'établissement  
Lycée franco-argentin Jean Mermoz  
Ordonnateur secondaire

**Objet: Notification du plafond d'emplois**

Le plafond d'emplois de votre établissement est ainsi fixé:

<b>Date d'effet du nouveau plafond d'emplois</b>	<b>01/09/2022</b>
<b>Nouveau plafond d'emplois</b>	<b>124</b>
Rappel de l'ancien plafond d'emplois	<b>128</b>

Je vous rappelle que le dépassement du plafond d'emplois est équivalent à un dépassement de crédits budgétaires et est susceptible d'engager la responsabilité de l'ordonnateur et du comptable secondaires.

Le Directeur de l'AEFE  
Olivier BROCHET



Copie : L'agent comptable Lycée franco-argentin Jean Mermoz